



CHANTIERS BASSE-VILLE

INFORMATION À LA POPULATION

Bulletin du 5 août 2026

Travaux de chauffage à distance au faubourg Philippe-Suchard

Nous vous informons que le chantier reprendra le **10 août 2026**, à l'issue des vacances bien méritées des entreprises œuvrant sur ce projet. Les travaux seront essentiellement orientés sur les aménagements de surfaces ainsi que la poursuite des fouilles destinées au chauffage à distance.

A partir de cette date, la route du faubourg Philippe-Suchard **sera de nouveau fermée** dans les zones en travaux (voir le plan annexé). **Seuls les bus et les véhicules d'urgence** seront autorisés à y circuler. Nous vous remercions de bien vouloir respecter la signalisation qui sera mise en place.

Pour des raisons de sécurité, nous vous informons que des sentinelles seront présentes afin d'éviter les nombreux passages de véhicules qui ont été constatés lors des phases précédentes du chantier.

Travaux de chauffage à distance avenue du Collège

Dès le 24 août 2026, les travaux de fouilles pour le chauffage à distance seront réalisés depuis le collège des Esserts jusqu'au carrefour Oscar-Huguenin (voir le plan annexé).

Pour toutes **questions ou remarques**, vous pouvez communiquer avec ces trois possibilités :

- **TP.Boudry@ne.ch**
- **032 886 47 81**
- **msa@mauler-ing.ch**

Le Conseil communal remercie la population et les personnes concernées de bien vouloir respecter les dispositions ci-dessus, et salue leur compréhension face aux différents changements d'habitudes occasionnés par ces indispensables travaux.

Annexe : plan zone de Philippe-Suchard valable depuis le 10 août 2026

Contacts :

- **Mme Catherine Zeter**, Conseillère communale en charge des dicastères de l'Environnement, Aménagement du territoire, Energie, Services industriels
- **M. Pascal Chapuisod**, Conseiller communal en charge des dicastères des Travaux publics, Sécurité publique, Dangers naturels, Forêts et Vignes
- **M. Fabio Pagani**, Chef de secteur des Travaux publics, 032 886 47 81

Boudry, le 5 août 2026

Le Conseil communal

Zones concernées



Echelle 1:5'000

0 50 100 150m